

Seine-et-Marne
Ca.u.e

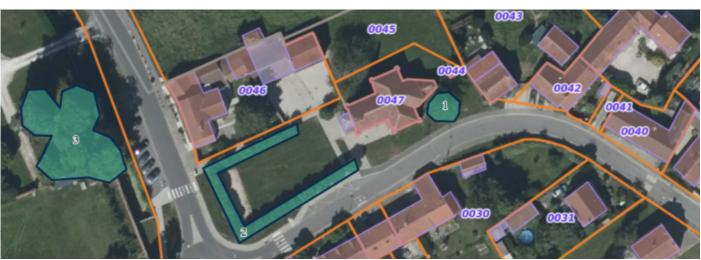
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**JEUDI 5 OCTOBRE 2023** 

## PROTEGER LES ARBRES SUR L'ESPACE PUBLIC ET PRIVE

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

COMBS LA VILLE (77)



Protection des arbres dans le PLU

Le 12 juillet 2023 le parlement européen a adopté la loi sur la restauration de la nature. Le règlement stipule à l'article 6 concernant la Restauration des écosystèmes urbains que :

- 1. Les États membres veillent à ce qu'il n'y ait pas de perte nette de couvert arboré urbain d'ici à 2030, dans l'ensemble des agglomérations et dans les villes et banlieues.
- 2. que les États membres assurent la présence d'un couvert arboré urbain d'au moins 10 % dans toutes les agglomérations et dans les villes et banlieues d'ici à 2050.

En effet, les arbres des villes apportent des services essentiels notamment pour lutter contre les effets du changement climatique. Cependant ces végétaux sont des organismes vivants fragiles qu'il est nécessaire de protéger dans leur intégralité sur le long terme. Les communes auront donc à planter mais également à mettre en œuvre une protection efficace du patrimoine arboré existant Cette ArboRencontre regroupera 15 spécialistes du sujet qui préciseront qu'elles sont les modalités réglementaires et pratiques permettant actuellement de protéger les arbres sur l'espace public et privé. La présentation des propositions d'amélioration de la législation « arbres hors forêts » conclura cette journée.

## LA COUPOLE - 107 RUE JEAN FRANCOIS MILLET - 77380 COMBS LA VILLE

Gare de Combs la Ville Quincy - RER D à partir de Paris (Gare du Nord, Chatelet, Gare de Lyon). 1,7 km - 20 minutes à pied entre la gare de Combs la Ville et le lieu de conférence La Coupole - Merci de ne pas garer votre véhicule sur le parking du magasin Lidl







P. HERY

## **PROGRAMME**

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture de la journée

Guy GEOFFROY - Maire de Combs-la-Ville, Président des Eco-Maires, Président de l'Union des Maires de 77 Thierry CERRI - Président du CAUE 77, Conseiller Départemental 77, Maire de Coupvray

9h15 La politique de l'arbre à Combs-la-Ville (plan de Gestion, déclaration des droits de l'arbre, révision du PLU, barème de l'arbre, ...)

Guy GEOFFROY - Maire de Combs-la-Ville

Mélanie CHEYSSOU - Responsable Service Développement Durable - Mairie de Combs-la-Ville

10h00 Comment protéger les arbres dans les Plan Locaux d'Urbanisme?

L'utilisation efficace des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

Isabelle RIVIERE - Architecte Urbaniste au CAUE 77

11h00 Propriétés privées. Dans quel cas les arbres implantés à moins de 2 m de la limite de propriété peuvent être conservés ? Articles 671 et 672 du code civil

Augustin BONNARDOT - Forestier Arboriste au CAUE 77

Propriétés privées. Dans quel cas est-il possible de conserver les branches dépassant vers une propriété

voisine? La jurisprudence de l'article 673 du code civil

Ophélie TOUZE - Juriste doctorante en droit du patrimoine au CAUE 77

12h30 Cocktail déjeunatoire

14h00 Cohabitation racines et réseaux (1) Point sur le cadre juridique national, Pistes d'action locales.

Claire COURTANT - Chargée d'étude RESEAUX Plante & Cité

Pauline LAÏLLE - Chargée de mission Economie & Management Plante & Cité

14h30 Cohabitation racines et réseaux (2) Traiter le problème à la racine : Retours d'expérience

Table ronde animée par François FREYTET - Responsable du service arbres et canopée de la ville de Nantes et de Nantes Métropole

- Le protocole « Cohabitation des Arbres et des RÉseaux » (CARE)

Céline PEREZ - Chargé de mission Nature en ville - Ville de Mulhouse.

Jean-Antoine BEAL - Direction technique et industrielle de Gaz Réseau Distribution France GRDF

- Suivi des chantiers à risques : Déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT), demande d'ouvertures de tranchées

Jean-Pierre LORHO - Gestionnaire du patrimoine arboré de la ville de Rennes

- Bonnes pratiques d'intervention : Guide de préservation des arbres lors des travaux.

Pierre HERY - Mission expertise végétale Orléans Métropole

15h45 Protéger les arbres avec « L'Obligation Réelle Environnementale »

La protection des arbres lors des ventes et héritages

Benoît HARTENSTEIN - Notaire à Metzervisse (57)

16h30 La « Déclaration des droits de l'arbre » et la reconnaissance du Label ARBRES par le Ministère de la transition

écologique

Georges FETERMAN - Président de ARBRES

17h00 Les propositions d'amélioration de la législation « Arbres hors forêt »

Grégorie DUTERTRE – Directrice du CAUE 77 et Augustin BONNARDOT - Forestier Arboriste au CAUE 77

17h30 Fin des conférences



Retrouvez les informations concernant les arborencontres précédentes et préparez votre déplacement (covoiturage) en consultant le site www.arbrecaue77.fr. Inscrivez-vous à la newsletter pour être tenu informé des futures manifestations et publications.

## INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE OBLIGATOIRES

Pour les collectivités territoriales **BON DE COMMANDE OBLIGATOIRE** 

(numéros de SIRET et engagement) avec une inscription par mail : accueil@caue77.fr

TARIF - Journée : 20 euros - Cocktail déjeunatoire : 20 euros

10 euros pour les étudiants et demandeurs d'emploi (sur justificatif)

